

# Formation-action

## la participation au sein des PAT

Faire participer tous les habitant·es, y compris les plus éloigné·es, à la stratégie alimentaire du territoire



#### Formation à destination

- des chargés de mission de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- des professionnels travaillant sur le développement local, l'agriculture durable, ou la lutte contre la précarité alimentaire.

# Faire participer tous les habitant·es à la politique alimentaire durable

## Déployer une politique alimentaire durable avec les habitant·es du territoire

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation, et ainsi construire et de mettre en place avec les habitants une politique d'alimentation durable en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Il existe plus de 428 démarche PAT labellisées par le Ministère de l'Agriculture en avril 2023, avec 381 PAT dits « émergents » ou de niveau 1 (démarche de diagnostic) et 47 PAT « opérationnels » ou de niveau 2 (plan d'action en cours de réalisation).

Cette politique repose sur :

- La mise à disposition d'aliments à faible impact environnemental (bio, local, de saison...) pour les consommateurs du territoire ;
- La réduction de l'impact écologique de la filière alimentaire (transport, emballages...) ;
- Une évolution des pratiques de consommation alimentaires : achats responsables en circuits de proximité, respect de la saisonnalité des produits, rééquilibrage des régimes alimentaires (intégration des légumineuses et diminution des protéines d'origine animale) ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne : production, transformation, distribution, consommation.

La réussite d'une politique d'alimentation durable réside dans l'adhésion des habitants du territoire. Pour que cela fonctionne, il s'agit donc de les faire participer à la définition, à la construction et à la mise en œuvre de cette politique. Cela suppose :

- De mieux connaître les attentes des habitants vis-à-vis d'une alimentation durable ;
- De comprendre les freins qui pourraient les empêcher de profiter de cette politique ;
- De déterminer les facteurs clés de succès qui faciliteront la mise en œuvre ;

D'un point de vue plus global, il s'agit également d'insuffler une véritable politique de participation sur les territoires qui pourrait s'étendre à d'autres problématiques (logement, mobilité...).

## Faire participer les personnes qui ne s'expriment pas

Lors d'une action de concertation des habitants, le plus difficile est généralement de recueillir l'avis des personnes les plus exclues (exemple : personnes isolées, personnes pauvres) et/ou des personnes n'ayant pas l'habitude, l'envie ou la capacité de participer à des actions collectives (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes ne maîtrisant pas bien la langue française, personnes ayant des difficultés à se déplacer ...).

La participation citoyenne, pour qu'elle soit véritablement équitable, demande de prêter une attention particulière à ces publics. Dans le cas contraire, la politique publique sera construite exclusivement avec une frange de la population qui ne représente pas l'ensemble des habitants mais une partie de ceux-ci (personnes engagées, personnes retraitées...).

Pour que la parole soit donnée à un spectre plus large d'habitants, il est nécessaire de déployer des approches dédiées, à la fois dans la mobilisation (« allez-vers ») et dans l'utilisation de techniques d'animation les plus inclusives possibles.

## La plus-value de la participation des citoyen-n-es

Initiée il y a de nombreuses années, la participation reste aujourd'hui à construire et à diffuser afin de s'assurer de la participation effective de toutes et tous, et en particulier des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion.

L'enjeu de la participation de ces personnes est d'abord un enjeu démocratique et citoyen. Il s'agit d'offrir une place dans l'espace public à celles et ceux qui en sont souvent exclus, de (re)donner la parole à toutes les personnes, et de reconnaître celles-ci comme actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés.

Cette participation a pour finalité de parvenir à construire collectivement une société plus juste et égalitaire.

Elle poursuit trois objectifs :

- **Un objectif sociétal** : Optimiser la qualité, l'efficacité et l'équité de l'action publique : la participation doit permettre à tous de pouvoir s'exprimer, y compris les personnes les plus exclues ;
- **Un objectif d'amélioration des services proposés aux personnes** : Construire ou améliorer des actions en s'appuyant sur les besoins et le vécu des personnes auxquelles elles sont destinées ;
- **Un objectif de développement du pouvoir d'agir des personnes** : Participer permet à certaines personnes de reprendre confiance en elles, de développer un réseau social, de partager des expériences ou des conseils avec d'autres personnes et d'acquérir de nouvelles compétences.



## **L'Ansa accompagne les professionnel-les dans le déploiement d'actions de participation**

### **Apporter des méthodes et des outils aux chargés de mission des PAT**

Si la participation de tous les habitants est reconnue comme une nécessité dans le cadre des PAT, de nombreux chargés de mission se trouvent en difficulté lorsqu'il s'agit de la mettre en œuvre : Comment mobiliser les personnes ? Comment organiser les réunions ? Comment les animer ?

Certains professionnels ont mis en place des actions mais sont confrontés à des difficultés récurrentes : Comment impliquer les personnes sur le long terme ? Comment exploiter les résultats ? Comment évaluer l'impact de la participation ? Comment faire progresser l'action ?

Les professionnels ont donc besoin qu'on leur apporte des méthodes et des outils pratiques pour déployer ou améliorer la participation citoyenne à destination de tous les habitants de leur territoire d'action.

### **L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)**

L'Ansa est une association à but non lucratif dont l'objet social est la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Elle accompagne ainsi les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) dans le déploiement de politiques publiques sous l'angle de l'innovation sociale.

L'Ansa travaille sur différentes thématiques (Accès aux droits, hébergement/logement, insertion professionnelle, prévention des inégalités ...). Parmi ces thématiques, la question de la lutte contre la précarité alimentaire occupe une place importante (coordination des acteurs, accompagnement de PAT...), celle de la participation des personnes concernées fait partie de l'ADN de l'association.

Fort de son expérience en matière de participation, l'Ansa a développé un programme de formation à destination des professionnels qui souhaitent déployer ou améliorer des actions de participation citoyenne. Ces actions de formation ont une vocation pratique : la mise en œuvre opérationnelle d'actions de participation efficace par les apprenants.

Au-delà des contenus théorique, les formations proposées par l'Ansa incluent des exercices de mise en pratiques, des séquences de réflexion et de partage de pratiques entre les participants et des activités préparatoires à l'organisation d'actions de participation.

Les formations proposées par l'Ansa sont réalisées par des formateurs et des formatrices certifiés dotés d'une expérience importante en matière de participation aux politiques publiques. L'Ansa est organisme de formation certifiée Qualiopi pour les formations qu'elle propose.

# Préparer et animer une action de participation des personnes concernées

## Déroulé

- **Durée** : 35H
- **Formation action** : Trois étapes de formation (2 jours, 2 jours, 1 jour) espacée de 6 à 8 semaines afin de permettre aux participants de mettre en pratique les apports de la formation. Cette formule est recommandée pour les acteurs ayant un projet de déploiement d'une action de participation en cours.
- **Lieu** : Agence nouvelle des solidarités actives (Paris) ou locaux mis à disposition
- **Délais d'accès** : la formation est disponible sur demande, un groupe minimal de 8 personnes est attendu.



## Publics visés

- Chefs de projets / chargés de mission de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Professionnels en charge de déployer des politiques d'alimentation durable en lien avec les habitants d'un territoire (chargé de mission développement local / agriculture durable)
- **Aucun prérequis exigé**

*Note : cette formation est particulièrement recommandée pour les professionnels ayant un projet de déploiement d'une action de participation en cours.*

## Une formation-action spécifique à destination des chargés de mission des PAT

Fort d'une première expérience réussie dans l'accompagnement du PAT de la Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron dans la mise en place d'actions de participation, l'Ansa a développé une formation action destinée exclusivement au chargé de mission des PAT ou aux professionnels en charge de déployer des politiques d'alimentation durable en lien avec les habitants d'un territoire.

Cette formation-action leur permettra de mener à bien des Focus group et plus globalement des concertations citoyennes sur leur territoire en ayant l'assurance de mobiliser l'ensemble des citoyens, y compris les plus éloignées des actions de participation citoyennes.

La formation action est prévue pour une douzaine de participants par session. Elle mêle des temps de formations théoriques, l'étude de cas pratiques et des temps d'échanges entre les participants.

## Le déroulement de la formation proposée

Chaque session de formation comprend trois étapes, espacées sur une durée de 3 à 6 mois.

- **Etape 1** : Deux jours de formations pour se former et échanger sur les objectifs de la participation en matière d'évolution des pratiques d'alimentation et de consommation, l'identification et la mobilisation des élus et des partenaires, la mobilisation des personnes, l'organisation d'actions de participation.

A l'issue de cette première étape, les participants organisent des Focus group sur leurs territoires

- **Etape 2** : Deux jours de formations à l'animation de Focus group : La posture de l'animateur, les techniques d'animation, la construction d'un déroulé d'animation. Ces deux jours permettent à chaque participant de pratiquer l'animation de réunion, sous la forme de jeux de rôle.

A l'issue de cette deuxième étape, les participants préparent et animent leurs premiers Focus group

- **Etape 3** : Une journée de formation consacrée à l'exploitation des productions et à l'amélioration continue de l'action. Cette dernière journée est également l'occasion d'échanger sur les avancées et les difficultés rencontrées afin de lever les freins que pourraient rencontrer les participants. Elle est également l'occasion de pérenniser le groupe dans un réseau des chargés de mission du PAT impliqués dans le développement d'actions de participation citoyennes.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, les apprenants seront en capacité :

- De définir la participation et ses différentes valeurs ajoutées au sein des PAT ;
- D'argumenter sur les bénéfices attendus des actions de participation auprès des décideurs, de leurs collègues et des personnes concernées elles-mêmes ;
- D'identifier les étapes à réaliser pour créer une action de participation ;
- De dresser un état des lieux des ressources disponibles sur leur territoire pour faciliter la mise en œuvre de démarche de participation ;
- D'identifier et de mobiliser des participants pour créer des groupes de participation ;
- D'organiser la logistique et le remboursement des frais associés au déplacement des personnes ;
- De préparer et d'accompagner les personnes pour que leur participation soit la plus utile possible ;
- D'animer une réunion en présentiel ou à distance ;
- D'exploiter et de restituer les résultats obtenus afin qu'une action puisse avoir le plus d'impact possible ;
- D'évaluer la démarche de participation qui a été menée afin de l'améliorer.

## Méthodes utilisées

Les formateurs mobilisent des méthodes pédagogiques actives de formation d'adulte adaptées aux objectifs poursuivis : quizz, jeux de rôles, travaux de groupe, exposés.



## Evaluation

L'Ansa attache une grande importance à l'évaluation des formations qu'elle dispense, ces formations ayant pour but de rendre opérationnel les participants. L'évaluation se déroule en 4 temps.

- **Évaluation initiale** : Les participants reçoivent par mail un questionnaire en ligne avant la formation. Cela permet d'évaluer leur niveau de connaissances initial et de recueillir leurs attentes vis-à-vis de la formation ;
- **Évaluation formative** : L'appropriation des apports théoriques est évaluée au fur et à mesure de la formation à travers ses outils d'animation (quizz, autodiagnostic, mises en pratique) ;
- **Évaluation sommative « à chaud »** : Les participants reçoivent un questionnaire en ligne à l'issue de la formation. Cela permet d'apprécier l'évolution de leurs connaissances, leur satisfaction et d'ajuster méthodes et outils en continu pour répondre au mieux aux attentes ;
- **Évaluation sommative « à froid »** : Les participants reçoivent un questionnaire en ligne six mois après la fin de la formation. Cela permet d'apprécier la capacité des apprenants à mettre en œuvre leurs nouvelles compétences et de mesurer les progrès réalisés sur le terrain.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Les formations proposées sont ouvertes à tous les participants, aucun prérequis n'étant exigés.

Les différentes séquences, théoriques et pratiques peuvent être adaptées à tous les participants, y compris les personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap cognitifs, psychiques, auditifs ou visuels souhaitant participer à la formation sont amenées à faire part de leur besoin au référent handicap de l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) qui veillera à travailler avec le formateur pour aménager la formation.

Les personnes avec un handicap moteur sont également amenées à se manifester afin de s'assurer que le lieu dans lequel sera dispensé la formation (à l'Ansa ou chez un partenaire) leur permette de participer à la formation dans de bonnes conditions.

## Tarifs

- Pour une personne (formation en « inter » à l'Ansa) : 2 500 Euros HT les 5 jours
- Pour un groupe de personnes, nous consulter.

INSCRIPTIONS



Agence  
nouvelle des  
**solidarités  
actives**

[www.solidarites-actives.com](http://www.solidarites-actives.com)

Agence nouvelle des solidarités actives  
28, rue du Sentier 75002 Paris  
Tél. : 01 43 48 65 24

**POUR TOUT  
RENSEIGNEMENT ET CONTACT**

### Référent handicap

Simon Roussey - [simon.roussey@solidarites-actives.com](mailto:simon.roussey@solidarites-actives.com)

### Responsable Participation des personnes concernées

Simon Roussey - [simon.roussey@solidarites-actives.com](mailto:simon.roussey@solidarites-actives.com)

### Responsable des projets lutte contre la précarité alimentaire

Sophie Lochet - [sophie.lochet@solidarites-actives.com](mailto:sophie.lochet@solidarites-actives.com)

01.43.48.65.25